

FORMATION PROFESSIONNELLE

Médiateur social d'espaces publics urbains

EFFECTIF : 15

HEURES EN CENTRE : 455 h

HEURES EN ENTREPRISE : 350 h

TOTAL HEURE FORMATION : 805 h

DUREE HEBDOMADAIRE : 35 h

DATE DE DEBUT : 02/10/2013

DATE DE FIN : 28/03/2014

PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir le bulletin n°3 du casier judiciaire vierge
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le secteur social, juridique ou de l'animation socioculturelle ;
- Soit attester d'un diplôme de niveau IV ou supérieur ;
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience de médiation sociale de six mois ;
- Soit justifier de 12 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 800 heures minimum.

TEST DE SELECTION : Entretien de motivation de 30 minutes

Pour les candidats salariés, l'ancienneté dans la fonction sera considérée comme un critère prioritaire.

Pour les candidats non salariés, l'absence de diplôme ou la détention d'un diplôme de niveau V ou diplôme étranger sans équivalence en France sera considérée comme un critère prioritaire de sélection.

RESPONSABLE DE L'ACTION :

Franck HELYE - 04.98.00.10.30 – fhelye@laligue.org

OBJECTIFS (objectifs terminaux d'intégration)

- OTI 1 : Etre capable de réaliser des actions de prévention et de médiation sociale
- OTI 2 : Etre capable d'appréhender un territoire d'intervention
- OTI 3 : Etre capable de communiquer dans les situations professionnelles
- OTI 4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure employeur
- OTI 5 : Etre capable d'élaborer une action et/ou un projet et son évaluation
- OTI 6 : Etre capable de conduire une action et/ou un projet

CONTENU DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Concept et démarche de médiation sociale

- Du concept de médiation à la médiation sociale - La médiation de différence - La médiation de différents - Médiation et prévention

MODULE 2 : Prévention et gestion des risques

- Les conduites à risques - Les pathologies psychologiques - La posture du médiateur face aux usagers présentant des conduites à risques et des pathologies psychologiques - PSC1

MODULE 3 : Cadre juridique

- Droit privé – droit des personnes - Droit pénal général - La protection de l'enfance

MODULE 4 : Espace Urbain – Diversités sociales, économiques et culturelles

- Caractéristiques du logement urbain - Connaissance et pratique des populations issues de l'immigration - Démocratie et citoyenneté

MODULE 5 : Connaissances du territoire et du partenariat opérationnel

- Les techniques d'élaboration d'une cartographie de territoire - Le partenariat opérationnel - L'utilisation d'une cartographie de territoire dans le fonctionnement quotidien du médiateur

MODULE 6 : Technique de communication

- La communication orale - L'écoute active – la communication verbale et non verbale - La communication écrite – bureautique – les écrits professionnels

MODULE 7 : Méthodologie de projet

- La notion de projet - L'analyse préalable de la conduite de projet - La formalisation du plan d'action - La réalisation des étapes -La coordination et la concertation -L'évaluation du projet